

**RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 22-2024 AFIN
DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA
CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le *Règlement de lotissement n°22-2024* conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;
- ATTENDU QUE** ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a également été déposé à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 4 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Binetter et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 13-2026, tel que déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 22 « Établissement de la valeur » du *Règlement de lotissement n°22-2024* est modifié par :

- 1° Le remplacement, au deuxième alinéa, du mot « mandaté » par le mot « désigné » à la suite des mots « évaluateur agréé » ;
- 2° Le remplacement, au troisième alinéa, du mot « mandaté » par le mot « désigné » à la suite des mots « évaluateur agréé ».

ARTICLE 3

L'article 23 « Règle de calcul de la cession ou du versement » de ce Règlement est modifié par l'ajout, au premier alinéa, du paragraphe 1.1 qui se lit comme suit :

« 1.1 La superficie correspondant à un nouveau lot à créer comprenant l'emplacement qu'occupait un bâtiment principal démoli moins de cinq ans avant la date du dépôt de la demande de permis de lotissement. »

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

(original signé)

Gaëtan Castilloux,
Maire

Avis de motion : 13 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement : 13 juillet 2026
Adoption projet de règlement : 13 juillet 2026
Transmission à la MRC : 14 juillet 2026
Avis pour l'assemblée publique : 14 juillet 2026
Consultation publique : 4 août 2026
Adoption du règlement : 10 août 2026
Résolution du conseil de la MRC : 2026.09-10082
Entrée en vigueur : 21 septembre 2026